

Améliorer la justice juvénile en Colombie

Date : 7 décembre 2018



Avec [l'adoption, en 2006, du Code de l'enfance et de l'adolescence](#), de grands efforts ont été réalisés pour une justice juvénile en Colombie plus adaptée aux mineurs en conflit avec la loi. Pourtant, ces enfants et ces jeunes restent très vulnérables, notamment parce que le recours à la prison est encore trop fréquent.

La justice juvénile en Colombie met les enfants en danger

Le BICE est convaincu que les méthodes destinées aux adultes vont à l'encontre de la psychologie et des besoins de développement des enfants. L'incarcération ne fait qu'aggraver leur situation et risque d'enliser les enfants et les jeunes dans la délinquance.

C'est d'autant plus vrai dans les prisons où ils sont au contact des adultes incarcérés. En plus des risques immédiats d'agressions et d'instrumentalisation, ils peuvent être repérés, puis intégrés dès leur sortie dans des réseaux de criminalité.

Une justice alternative de proximité à Bogota

Le BICE a lancé en 2012 [son programme de justice juvénile réparatrice « Enfance sans barreaux »](#). Il promeut des alternatives à la prison et des solutions permettant aux enfants et aux jeunes d'intégrer un parcours de réinsertion.

En Colombie, les cartels de la drogue entretiennent et banalisent la violence. Dans les quartiers les plus pauvres de Bogota, la capitale, les enfants sont particulièrement exposés et peuvent être emportés dans la spirale de la délinquance. Ainsi, dans le quartier de Soacha, à Bogota, [les Tertiaires Capucins accompagnent 70 jeunes](#) en conflit avec la loi dans des centres spécialisés de justice réparatrice. Ces initiatives locales permettent de transformer durablement les jeunes dans leur environnement et d'impliquer les familles.

Recommandations pour une justice réparatrice

S'appuyant sur l'exemple du programme pilote des Tertiaires Capucins, le BICE a rappelé ses principales orientations lors de l'adoption, en septembre 2018, du [rapport final de l'Examen périodique universel de la Colombie](#) par le Conseil des droits de l'homme.

Le BICE a recommandé de développer la collaboration entre l'Institut colombien de protection de la famille ([ICBF, en espagnol](#)), les organismes locaux de protection de l'enfance, les départements et les municipalités. Il a aussi insisté sur la nécessité de privilégier davantage la justice juvénile réparatrice pour se mettre en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE).

Le texte international insiste sur la priorité des mesures alternatives à la détention, comme la réparation et les travaux d'intérêt général. Et, dans les cas où la détention est inévitable, de veiller à séparer strictement les enfants des adultes, d'améliorer les conditions de détention, de favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et aux services de santé. Les formules alternatives constituent le meilleur moyen pour transformer le passage devant la justice en atout plutôt qu'en plaie.